

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2405

présenté par

Mme Meynier-Millefert, M. Sorre, Mme Babault, M. Vojetta, Mme Riotton,  
Mme Jacqueline Maquet, Mme Violland, Mme Le Feu et M. Lamirault

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	10 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
Formation à l'artisanat et aux métiers dédiés à la rénovation énergétique ( <i>ligne nouvelle</i> )	10 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation des métiers de l'artisanat et des professions dédiées à la rénovation énergétique est essentielle pour de nombreuses entreprises en recherche de main d'œuvre qualifiée qui doivent faire face à une hausse de la demande, aux objectifs gouvernementaux et aux enjeux de sobriété énergétique.

Cet amendement abonde donc un nouveau programme dénommé « Formation à l'artisanat et aux métiers dédiés à la rénovation énergétique » de 10 millions d'euros, il minore l'action 01 « Anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » à hauteur de 10 millions d'euros. Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires.

Le présent amendement a donc pour objectif de dégager 10 millions d'euros du programme dédié à l'accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi pour les concentrer sur la formation professionnelle précitée.